

CONDITIONS GENERALES

1. GENERALITES

- 1.1 On entend par « vendeur » la SPRL Pachapapa - Chaussée de Liège, 452 - B-5100 Namur, immatriculée à la Banque- Carrefour des Entreprises sous le numéro BE-0644.769.490.
- 1.2 Sauf stipulation contraire, les présentes conditions générales de vente sont valables pour toutes nos relations contractuelles, offres, devis, bon de commande, bon de livraison ou facture et font partie des contrats conclus. Elles sont contraignantes pour les parties, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé de manière explicite dans les contrats, et priment sur toutes les autres dispositions ou conditions éventuelles. La nullité éventuelle d'une de ces conditions n'affecte en rien la validité des autres dispositions et du contrat.
- 1.3 Par la validation de la commande, l'acheteur reconnaît irrévocablement avoir passé un contrat de vente avec la SPRL Pachapapa et déclare adhérer aux présentes conditions générales de vente à l'exclusion expresse des Conditions Générales d'Achat de l'acheteur ou de tout autre document émanant de lui, les stipulations y figurant se trouvant annulées de plein droit et sans formalités.

2. EXECUTION DE LA COMMANDE

- 2.1 Aucune prestation ne sera entreprise sans qu'un bon de commande n'ait été daté et signé, et qu'un acompte de minimum 50 % du prix de vente, ait été versé. D'autre part, aucune livraison n'est effectuée sans complet paiement du solde restant dû.
- 2.2 Il est bien compris par l'acheteur que la SPRL Pachapapa réalise un travail artisanal et parfois même sur mesure, et que dès lors, nos délais de réalisation et de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.
- 2.3 D'autre part, il est aussi bien compris que les circonstances climatiques en Indonésie puissent affecter le délai de réalisation d'un meuble.
- 2.4 En aucun cas un retard de livraison ne peut donner lieu à une résiliation de commande, à une demande de dommages et intérêts ou à quelque indemnité ou intérêts de retard que ce soit.
- 2.5 En vue de la réalisation d'un meuble sur mesure, l'acheteur doit préciser ses besoins le plus clairement possible, éventuellement l'article du catalogue à adapter et les mesures désirées. La SPRL Pachapapa réalise ensuite le projet par tout moyen technique qu'elle jugera approprié et le soumet pour accord avant de le mettre en production. La SPRL Pachapapa reprend ensuite contact avec l'acheteur pour l'inviter à venir vérifier au showroom que la commande est bien conforme.
- 2.6 Pour l'exécution d'une commande, l'acheteur est tenu par les renseignements et instructions fournis par lui ou ses représentants qui interviennent en son nom dans la phase d'exécution. Les tâches complémentaires et/ou mesurages modifiés engagent irrévocablement l'acheteur.
- 2.7 Tous les plans, dessins, projets et études du vendeur réalisés en vue de l'exécution d'une commande sur mesure restent la propriété de la SPRL Pachapapa. Celui-ci a le droit de les utiliser à des fins publicitaires sans pour cela être redevable d'un quelconque dédommagement envers l'acheteur. L'acheteur ne transmettra à aucune condition ces plans, dessins, projets et études à des tiers, en tout ou en partie, sans autorisation écrite de la SPRL Pachapapa sous réserve du droit du vendeur d'exiger une indemnisation totale du dommage encouru.
- 2.8 Toutes circonstances indépendantes de la volonté de la SPRL Pachapapa et notamment celles dues à des cas de force majeure (grèves, blocages portuaires, catastrophe naturelles, intempéries, lock-out, pénurie de main d'œuvre, suspension des livraisons par les fournisseurs, ...) exonèrent la SPRL Pachapapa de son obligation contractuelle.

3. MODALITES DE PAIEMENT

- 3.1 Sauf stipulation contraire écrite, toutes nos factures sont payables au comptant. Les paiements sont portables et payables à notre siège social. Ils sont effectués en espèces ou par virement net, anticipé en euro, et sans escompte.
- 3.2 Sauf stipulation contraire, tous nos prix s'entendent hors TVA et autres taxes.
- 3.3 En cas de paiement tardif, un intérêt de 1,00 % par mois débuté reste à payer, de plein droit et sans mise en demeure préalable, sur tous les montants non réglés, à partir de la date de la facture.
- 3.4 A défaut d'être payée à l'échéance, toute facture impayée sera grevée de plein droit d'un forfait de 10 % avec un minimum de € 50,00.
- 3.5 La SPRL Pachapapa a, en outre, droit à des dommages et intérêts forfaitaires supplémentaires pour tous les dommages occasionnés par un défaut de paiement, ceci au taux de 15 % du montant total de la facture et pour un montant minimum de € 75,00, et ce sans préjudice des intérêts de retard prévus ci-dessus.

4. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

- 4.1 Les marchandises restent l'entière propriété de la SPRL Pachapapa, jusqu'au paiement complet des sommes dues en principal et en accessoires.
- 4.2 Cependant, les risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner sont transférés à l'acheteur dès la réception de la marchandise commandée en nos locaux.

5. FRAIS DE STOCKAGE

- 5.1 En cas de refus injustifié à la livraison, ou d'absence de personne désignée par l'acheteur pour réceptionner la commande livrée, la SPRL Pachapapa se réserve le droit de facturer les transports aller-retour ainsi que les frais de stockage occasionnés.
- 5.2 Lorsque la livraison s'effectue par mise à disposition en nos locaux ou lorsque l'acheteur est invité à réceptionner une commande sur mesure pour en assurer la conformité, la SPRL Pachapapa informera l'acheteur de la date de mise à disposition, ce dernier s'engageant à prendre possession des biens commandés dans un délai de trente jours à compter du jour où il aura été informé. Passé ce délai, la SPRL Pachapapa est en droit de facturer des frais de stockage.

6. RESILIATION PRECOCE DU CONTRAT PORTANT SUR UN MEUBLE SUR MESURE

- 6.1 En cas de rupture unilatérale par l'acheteur du contrat portant sur la réalisation d'un ou de plusieurs meubles sur mesure alors que l'exécution de celui-ci a commencé, l'acheteur n'est plus en droit de résilier le contrat. Dès lors, la SPRL Pachapapa est autorisée à exiger l'exécution forcée du contrat.
- 6.2 Si le contrat est néanmoins résilié (entre autres si la SPRL Pachapapa n'opte pas pour l'exécution forcée), l'acheteur fera abandon du montant de l'acompte versé. La SPRL Pachapapa a, en outre, droit à des dommages et intérêts supplémentaires correspondant à 15 % du solde du montant du contrat, sans préjudice du remboursement de toutes ses dépenses, de tous ses travaux, de tout ce qu'il aurait pu gagner dans cette entreprise et de tout dommage supplémentaire éventuel.

7. MODALITES DE LIVRAISON

- 7.1 Avant de vous livrer votre commande, La SPRL Pachapapa conserve le(s) meuble(s) en magasin pendant un délai raisonnable, et ce afin que la couleur du teck ressorte, mais aussi pour s'assurer de l'absence de tout défaut quelconque.
- 7.2 Une fois la réception de la commande effectuée en nos locaux avec l'acheteur qui en vérifie alors la conformité, la SPRL Pachapapa procède à la livraison en utilisant les services d'un transporteur professionnel.
- 7.3 Le coût sera calculé en fonction du montant de la commande et de l'adresse de livraison de l'acheteur.
- 7.4 Le transporteur livre votre commande au niveau du rez-de-chaussée de votre domicile. Une livraison standard ne prévoit pas de transport à l'étage, ni le montage, ni l'éventuel assemblage, ni le placement du/des meubles.
- 7.5 Si le(s) meuble(s) doit/doivent être livré(s) à l'étage, vous devez le signaler à la SPRL Pachapapa lorsque vous passez votre commande. Dans ce cas, des frais supplémentaires sont portés en compte pour la mise à disposition d'un lift et pour les prestations supplémentaires du transporteur.
- 7.6 La SPRL Pachapapa n'organise aucune livraison durant les week-ends et jours fériés.

8. RECEPTION DE LA LIVRAISON

- 8.1 Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

8.2 Lors de la livraison, l'acheteur doit procéder à un examen de la conformité de la commande livrée.

8.3 Tout dommage apparent et/ou défaut qualitatif d'un article ou autre défaut de livraison doit être signifié par écrit au transporteur et à la SPRL Pachapapa endéans les trois jours ouvrables suivant la réception des marchandises, sous peine de déchéance du droit de formuler toute réclamation à cet égard.

8.4 Aucun retour ne pourra être effectué sans notre accord écrit et dans tous les cas les frais s'y afférents seront supportés par l'acheteur ; aucun retour en port dû ne sera accepté.

9. GARANTIES

9.1 Les marchandises vendues bénéficient de la garantie légale de conformité de deux ans octroyée à l'acheteur ayant qualité de consommateur à compter du jour de la livraison (articles 1649bis - 1649octies du Code Civil) et de la garantie légale des vices cachés.

9.2 Ces garanties peuvent couvrir d'éventuels vices de fabrication ou autres défauts. Cependant, nos produits étant de fabrication artisanale, il est entendu que leur couleur ou leur finition peuvent légèrement varier. Chacun de nos meubles a un caractère unique avec ses propres nuances. L'acheteur ne pourrait dès lors prétendre à un échange impossible à réaliser dans le cadre de ces garanties. De même, les changements naturels d'aspect concernant la teinte ou l'aspect général du bois ne constituent pas des défauts imputables au vendeur et au matériau mais sont les conséquences du caractère vivant de la texture du bois.

9.3 Les garanties citées ci-dessus excluent aussi toute utilisation anormale résultant par exemple, d'un entreposage des meubles dans des endroits à l'hygrométrie inadaptée ou en proie à des changements vifs de température.

9.4 En aucun cas le vendeur ne pourra être tenu de défauts dus à un mauvais entretien de l'article vendu ou à une utilisation de celui-ci selon un usage contraire à celui du bon père de famille.

9.5 L'acheteur s'interdit aussi d'effectuer une quelconque transformation, réparation, tentative de réparation ou modification quelconque de l'article vendu par quelque procédé que ce soit.

9.6 Sont également exclus de cette garantie les bris de toute sorte dus à des raisons autres que la non-conformité (intempéries, chocs de toute nature, incendie, dégâts des eaux, etc.).

9.7 Si le bien présente un quelconque défaut qui n'aurait pas été apparent lors de la réception de la commande et de la livraison par l'acheteur, ceci doit nous être communiqué sous peine de déchéance dans un délai de trois mois prenant cours au jour de la livraison.

9.8 En cas de réparation, le client est tenu de rapporter le meuble par ses propres moyens ainsi que de venir l'enlever après réparation à l'adresse du magasin.

10. LITIGES

10.1 Le présent contrat est régi par le droit belge.

10.2 Seuls les tribunaux de Namur sont compétents pour trancher tous les litiges qui pourraient naître entre les parties dans le cadre du présent contrat ou d'autres contrats qui en découlent. Le vendeur pourra toutefois renoncer à la présente clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun.

10.3 Toutes contestations et réclamations doivent être transmises par lettre recommandée au siège social de la SPRL Pachapapa, établi Chaussée de Liège, 452 - B-5100 Namur, endéans les huit jours ; à défaut de quoi elles ne seront pas prises en compte.

Nos conditions sont disponibles sur notre site et notre Facebook.